



CAPFRANCE
villages vacances et hôtels clubs

Une assistance de rapatriement complète

Prise en charge des frais réels, de l'accompagnement, du remboursement de soins dentaires d'urgence.

Vos frais d'annulation pris en charge

Votre employeur fait un licenciement économique ? Accident, maladie, décès...

Jusqu'à 10 000 euros par dossier !

Arrivée tardive ?

Si accès impossible sur le lieu de séjour, remboursement partiel des prestations au prorata.

Jusqu'à 4 000 euros par dossier !

Soyez assurés de passer des vacances réussies avec Capfrance !

[Voir les conditions détaillées](#)

Départ précipité ?

Maladie ou accident grave, dommages graves, incendie, explosion, dégâts des eaux, vols dans les locaux professionnels ou privés... On vous rembourse partiellement !

Jusqu'à 4 000 euros par séjour !

Un objet oublié ?

Prise en charge des frais d'envoi pour 1 objet par dossier assuré.

Un souci avec votre véhicule ?

En cas de vol, panne, accident sur le lieu de séjour : bénéficiez d'un véhicule de remplacement pour 3 jours.

Oups... De la casse ?

Prise en charge des frais de location du matériel de remplacement, en cas de vol ou bris du matériel de sport vous appartenant.

Vous êtes un fana de ski ?

Si accident de ski : prise en charge des frais d'annulation si défaut ou excès d'enneigement, remboursement du forfait « remontée mécanique », « location de ski » et « cours de ski ». Prise en charge des frais de secours sur pistes de ski balisées. Paiement des frais de recherche et de secours en montagne.

GITCHEN AFFINITY, SAS au capital social de 10.250 €, immatriculée au RCS de Bourges sous le n° 529 150 543, dont le siège social est sis au 27 rue Charles Durand, 18000 Bourges. Société de Courtage d'Assurance soumise au contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest - CS 92909 - 75430 Paris Cedex 09 et immatriculée au registre des Intermédiaires dans la catégorie Courtier d'Assurance sous le n° 11061317 (www.orias.fr) - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L.513-6 et L.513-7 du Code des assurances.



contact@rechastel.fr / www.rechastel.com / Tel: 04 92 85 53 58

Que faire en cas d'annulation OU d'interruption de votre séjour

1- Vous souhaitez déclarer une annulation via le site de Gritchen

- Envoyer un mail à www.declare.fr

2- Vous souhaitez déclarer une annulation par internet :

- Envoyer un mail à sinistre@declare.fr, en notant le N° que Gritchen vous a envoyé par mail lors de votre inscription (Numéro commençant par SI.)

3- Vous souhaitez déclarer une annulation par courrier, en notant le N° que Gritchen vous a envoyé par mail lors de votre inscription (Numéro commençant par SI.)

- GRITCHEN AFFINITY - Sinistre Cap France
27 Rue Charles Durand - CS 70139
18021 BOURGES CEDEX



contact@rechastel.fr / www.rechastel.com / Tel: 04 92 85 53 58

Pour déclarer votre annulation ou interruption de séjour

- En ligne : www.declare.fr
- Par email : sinistre@declare.fr
- Par courrier : GRITCHEN AFFINITY
Sinistre Cap France
27 rue Charles Durand - CS 70139
18021 BOURGES CEDEX



contact@rechastel.fr / www.rechastel.com / Tel: 04 92 85 53 58

SOUSCRIPTION FAMILLES

Assurance annulation rapatriement

NOM DE LA FAMILLE :

Adresse :

.....

Tel :

Dates de séjour : du/...../..... au/...../.....

Date de réservation :

Toute demande de souscription, non accompagnée de la liste des participants ne sera pas prise en compte.

Le montant de l'assurance est calculé à partir du prix total du séjour hors droit d'adhésion, frais de dossier et taxe de séjour, soit **2.90 % du montant du séjour.**

MERCI DE COCHER LA CASE CORRESPONDANT A VOTRE CHOIX

RAPPEL : Rechastel facture tous les séjours réservés quels que soient vos motifs d'annulation

Je souhaite souscrire et déclare avoir pris connaissance de l'extrait des Conditions générales et particulières de vente.

Je ne souhaite pas souscrire. J'ai bien noté qu'en cas d'annulation, quelle qu'en soit la raison, je devrai acquitter le prix du séjour de la (des) personne (s) absente (s).

Date :

Signature :

